

- tenter d'obtenir des règles plus claires et plus efficaces à l'intérieur du GATT pour ce qui est des produits agricoles, afin d'ouvrir les marchés mondiaux aux exportations agro-alimentaires canadiennes et de réduire les subventions à l'exportation, notamment du côté des États-Unis et de la Communauté européenne, car elles font du tort aux agriculteurs canadiens;
- élaborer de nouvelles règles commerciales dans des domaines importants qui ne sont pas encore assujettis à l'Accord général, comme le commerce des services, les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce et les questions d'investissement liées au commerce;
- améliorer les règles commerciales existantes concernant les subventions et l'application de droits compensateurs et de mesures de sauvegarde par les gouvernements nationaux; et
- réformer et revitaliser les institutions du GATT, notamment en améliorant les mécanismes de règlement des différends, afin d'améliorer la surveillance multilatérale des initiatives nationales en matière de politique commerciale et d'encourager l'établissement de liens plus étroits entre le GATT et d'autres grands organismes internationaux, en particulier le Fonds monétaire international et la Banque mondiale.